



A.S.M.E.

Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir-et-Cher et départements limitrophes

*Affiliée à la Fédération Française des Associations
de sauvegarde des Moulins (FFAM)*

6 octobre 2010

**Secrétariat: Françoise LACOUR
36 rue de la chaudière
91370 Verrières-le-Buisson**

Tél : 01 69 20 09 58 / 02 54 72 09 76
Courriel : andre.lacour@sfr.fr

Monsieur le Directeur
Direction Départementale des Territoires
17 quai de l'Abbé Grégoire
41012 Blois

Réunion Classement des rivières mardi 28 septembre
Jean-Pierre Rabier, vice-président ASME.

Monsieur le Directeur.

J'ai représenté notre Président André Lacour à la réunion du 28 septembre à Blois, que vous présidiez pour la première fois.

Pour plusieurs raisons résumées dans une correspondance envoyée à Monsieur le Préfet et à Monsieur Chassande, notre association recommande un MORATOIRE sur la décision de classement tant que les travaux des CLE (Cher et Sauldre par exemple) ne sont pas terminés, et que les résultats des études attendues ne sont pas publiés. Vous trouverez ci-joint copie de cette correspondance envoyée le 27 août dernier.

De plus, tout ce que nous avons entendu à la réunion du 28 septembre ne peut que nous renforcer dans notre conviction :

- Parmi les premières à s'exprimer, Madame Maincion représentante du Conseil Régional a insisté sur les délais bien trop courts laissés aux responsables politiques pour étudier le dossier, et nous avons cru comprendre que son opinion avait un peu ébranlé le représentant de la DREAL.
- Plus révélateur encore, le commentaire de Madame Le Coz, puis celui de Monsieur De Maria de l'ONEMA reconnaissant l'une et l'autre manquer de temps pour certaines missions de terrain (exemple : identifier les « chevelus » mentionnés par le représentant des agriculteurs).
- Est-ce un hasard, si dans un département voisin de la région Centre lors de la réunion de la DDT, la Préfète a demandé un report d'un mois de l'avant-projet pour que les techniciens de différents organismes puissent terminer les études en cours ?

- L'étude « anguille » dont il semble nécessaire de connaître les conclusions avant de statuer sur l'incidence de tel ou tel obstacle, ne se terminera selon Monsieur Steinbach, que courant 2011.

-Beaucoup d'élus ou de représentants de syndicats de rivière qui ont pris la parole, à propos de travaux envisageables, craignent unanimement de ne pas réunir l'argent nécessaire. Crainte réelle... ou bien résultat d'une information encore insuffisante ?

-Par ailleurs, une lecture attentive de la circulaire d'application du 25 janvier 2010 du MEEDDM nous confirme dès les premières pages :

« page 43

1- la connaissance : Le ROE (référentiel des obstacles à l'écoulement).....l'élaboration est en cours et se poursuivra jusqu'en 2015. Ces informations ont vocation à être rendues publiques...

Page 46...

1- objectif et échéance : la mise en place du plan ne peut qu'être progressive au fur et à mesure de l'amélioration des connaissances nécessaires sur les ouvrages. Le démarrage doit néanmoins être immédiat selon les priorités déjà existantes ... »

Ces deux exemples – la lecture de cette circulaire nous en fournirait beaucoup d'autres- supposent qu'en dépit des contradictions existant entre des études devant se terminer en 2015 alors que les décisions qui en découlent doivent se prendre immédiatement, certaines listes de priorités existent et qu'elles devraient être communiquées au plus tôt aux citoyens concernés.

Voici Monsieur le Directeur, quelques unes des raisons pour lesquelles nous maintenons notre demande de moratoire, tant qu'un minimum d'informations indispensables (résultat des CLE, documents justificatifs du classement des obstacles prioritaires/Grenelle, habitudes des migrateurs, etc...) n'ont pas été communiquées.

Espérant que vous voudrez bien tenir compte de nos remarques, nous vous prions de recevoir nos sincères salutations.

Pour André Lacour,
Jean-Pierre Rabier, vice-président ASME

Courriel : jp.rabier@gmail.com

Ou : Jean-Pierre Rabier

Vice-président ASME

7 rue du déversoir

41500 Mer